

Image not found or type unknown



A quel âge le père de mon enfant peut il le prendre sans moi

Par **Sairoglou marina**, le **01/11/2018 à 15:07**

Bonjour je vais me séparer du père de mon enfant il a 12mois mais je ne veux pas lui laisser pour le moment il est trop petit mais je ne refuse pas qu il vienne le voir cela est il possible merci de me repondre

Par **youris**, le **01/11/2018 à 15:43**

bonjour,
vous n'avez pas plus de droit que le père sur votre enfant.
est-ce que le père est d'accord sur votre refus de lui laisser ?
en cas de désaccord, vous devrez saisir le juge aux affaires familiales pour la garde, les droits de visite et d'hébergement ainsi que la pension alimentaire.
salutations